

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

R. 4412-97 modifié par le décret 2012-639 du 4 mai 2012  
Norme NF X 46-020

10 BOULEVARD CHATEAUBRIAND APT 2 E 4 ESC F

77000 MELUN



## A \ INFORMATIONS GENERALES

### A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LOGEMENTS COLLECTIFS	Adresse :	10 BOULEVARD CHATEAUBRIAND APT 2 E 4 ESC F 77000 MELUN
Cat. Du bâtiment :		Bâtiment :	
Etage :		Porte :	
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

### A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

### A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	52LAF0402	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
Repérage réalisé le :	11/05/2018	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Accompagnateur :		Numéro d'accréditation :	1-5967
Par :	Olivier GUERIN	Organisme d'assurance professionnelle :	AXA France
N° certificat :	17-881	Adresse assurance :	313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX
Date d'obtention :	17/02/2017	N° de contrat d'assurance :	10063271004
Organisme certificateur	ABCIDIA Certification 4 route de la Noue - 91190 GIF-SUR-YVETTE	Date de validité :	31/12/2018

## B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

**FAIT LE 17/05/2018**

Cabinet : EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric**

Nom du diagnostiqueur : **Olivier GUERIN**



## C\ SOMMAIRE

### Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES .....	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT .....	2
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE .....	2
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION .....	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR .....	2
C \ SOMMAIRE .....	3
D \ CONCLUSIONS .....	4
E \ PROGRAMME DE REPERAGE .....	4
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE .....	6
G \ RAPPORTS PRECEDENTS .....	6
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE .....	7
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES .....	11
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES .....	14
ATTESTATION(S) .....	16
CERTIFICAT DE COMPETENCES .....	17

## D \ CONCLUSIONS

**Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	ETAT	RESULTAT
Chambre 2		Dalle de sol	Dalle dure cassante beige	Sol	52LAF0402P003	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT	Fr1:Amiante détecté (Chrysotile)
Chambre 2		Dalle de sol	Colle bitumineuse noire + ragréage gris non séparable	Sol	52LAF0402P003	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT	Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

### Liste des locaux non visités concernés par les travaux et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

### Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				

## E \ PROGRAMME DE REPERAGE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
	LOGEMENTS COLLECTIFS		Selon BT			

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 77		PAGE N° 1
<b>NOM ET ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR</b> OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 77 AGENCE DE VAL DE SEINE 10 Avenue Charles Péguy 77000 MELUN Tél : 01.64.14.11.11 Fax : 01.64.14.14.94 Siret : 27770001900015		<b>BON DE TRAVAUX</b> N° 2018-11032  EXPERT HABITAT INGENIERIE 2 RUE TRAVERSIERE 78580 LES ALLUETS LE ROI  Téléphone 0321734144 <b>ÉMETTEUR</b> JOUSSE FREDERIC
Réf. fournisseur F / 5149 Marché n° 2017 4473 1 Provenance Objet HONORAIRES	<b>SERVICE</b> V.SEINE Techniciens <b>LOCALISATION</b> Programme 52 MELUN - CHATEAUBRIAND/LAMARTINE Tranche 1 Ensemble B000 Escaller AF Étage 04 Logement 2 Module 52LAF0402 <b>ADRESSE</b> 10 BOULEVARD CHATEAUBRIAND 77000 MELUN	

**DÉLAI D'EXECUTION** 1 JOUR **PÉRIODE DU** 07-05-2018 **AU** 07-06-2018

ARTICLE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE H.T.	TOTAL H.T.
AM146	REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX - TVX D'ENTRETIENS OU RÉPARATIONS ENTRE 1 A SOL SDB CUISINE 2 CHAMBRES	1,00	5,00	5,00
AM173	ANALYSE EN LABORATOIRE - ANALYSE MET ANALYSE DE 1 A 10 PRELEVEMENTS ISSUS PAPIER PEINT 1 CHAMBRE C9.86 40.92.31	10,00	48,00	480,00
<b>TOTAL H.T.</b>				485,00
<b>H.T. ACTUALISE</b>				
<b>COEFFICIENT REGIONAL</b>				
<b>RABAIS</b>				
<b>TOTAL H.T.</b>				
<b>T.V.A.</b> 20,00 %				87,00
<b>TOTAL T.T.C.</b>				572,00

AFFECTATION BUDGETAIRE		CODES STRUCTURE ET SCHEMA : TECHNI		MONTANT T.T.C.	
CODE BUDGET	RUBRIQUE	INSTANCES	LIBELLE DU POSTE BUDGETAIRE		
1 HONAMIA	A760	VLS	SVLA HONORAIRES DIAG AMIANTE	582,00	

AFFECTATION ANALYTIQUE				MONTANT T.T.C.	
CODE BUDGET	REFERENCES PATRIMOINE	REFERENCES OCCUPANT			
1 HONAMIA	E2 1 B000 AF 52LAF0402	L 30771	582,00		

Voir en page 2 la suite du BON DE TRAVAUX N° 2018-11032

ORIGINAL À CONSERVER PAR LE DESTINATAIRE

**ELEMENTS A SONDER OU A ANALYSER NON PRESENTS:**

Rapport N° : 52LAF0402 11/05/2018

Version : 17/05/2018

5/18

## F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre E.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux. Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail. Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



## G \ RAPPORTS PRECEDENTS

NEANT

## H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	JUSTIFICATION	VISITE	TRAVAUX
NEANT				

### DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
NEANT									

### LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE ET SUR JUGEMENT PERSONNEL

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

### LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
Chambre 2		Dalle de sol	Dalle dure cassante beige	52LAF0402P003	Sol	BON ETAT	Fr1:Amiante détecté (Chrysotile)
Chambre 2		Dalle de sol	Colle bitumineuse noire + ragréage gris non séparable	52LAF0402P003	Sol	BON ETAT	Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

### LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Cuisine		Carrelage	Colle grise non séparable + joint cassant gris non séparable + matériau compact gris hétérogène + carrelage	52LAF0402P001	Sol	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Cuisine		Colle plinthe	Colle beige en faible quantité non séparable + carrelage	52LAF0402P002	Mur C	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage







## ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

PRELEVEMENT : 52LAF0402P001			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	52LAF0402 11/05/2018		Cuisine
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Carrelage	Colle grise non séparable + joint cassant gris non séparable + matériau compact gris hétérogène + carrelage	11/05/2018	GUERIN Olivier
LOCALISATION		RESULTAT	
Sol		Amiante non détecté	

### EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : 52LAF0402P002			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	52LAF0402 11/05/2018		Cuisine
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Colle plinthe	Colle beige en faible quantité non séparable + carrelage	11/05/2018	GUERIN Olivier
LOCALISATION		RESULTAT	
Mur C		Amiante non détecté	

### EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : 52LAF0402P003			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	52LAF0402 11/05/2018	Chambre 2	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Dalle de sol	Dalle dure cassante beige	11/05/2018	GUERIN Olivier
LOCALISATION		RESULTAT	
Sol		Fr1:Amiante détecté (Chrysotile)	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : 52LAF0402P003			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	52LAF0402 11/05/2018	Chambre 2	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Dalle de sol	Colle bitumineuse noire + ragréage gris non séparable	11/05/2018	GUERIN Olivier
LOCALISATION		RESULTAT	
Sol		Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)	

EMPLACEMENT





ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tel : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967



Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

**RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0718-50682 EN DATE DU 16/05/2018**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)**

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

Cliant : AGENCE EHI IDF (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE 2 rue Traversière 78580 LES ALLUETS LE ROI	Réf. Commande ITGA : IT0718-50682 Réf. Commande Client : 52LAF0402--01
---	---

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 14/05/2018

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique
- ou
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique(s) : Microscopie Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)  
ou  
Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique	Nb de préparations	Date d'analyse	Résultat / Type d'amiante
Réf dossier client : 52LAF0402-01 - 10 BOULEVARD CHATEAUBRIAND APT 2 E 4 ESC F 77000 MELUN Réf échantillon client : 52LAF0402P001 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Cuisine Sol Carrelage	META	1	16/05/2018	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 52LAF0402-01 - 10 BOULEVARD CHATEAUBRIAND APT 2 E 4 ESC F 77000 MELUN Réf échantillon client : 52LAF0402P002 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Cuisine Mur C Colle plinthe	META	1	16/05/2018	Amiante non détecté / -

Validé par : Flavien HOUIS - Analyste



La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 03

Page 1/2

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0718-50682 EN DATE DU 16/05/2018  
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique	Nb de préparations	Date d'analyse	Résultat / Type d'amiante
Ref dossier client : 52LAF0402-01 - 10 BOULEVARD CHATEAUBRIAND APT 2 E 4 ESC F 77000 MELUN		Ref échantillon ITGA : IT071805-19622		
Ref échantillon client : 52LAF0402P003 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Chambre 2 Sol Dalle de sol		Description ITGA : Dalle dure cassante beige / Colle bitumineuse noire / Ragréage gris		
▸ Dalle dure cassante beige	META	1	15/05/2018	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile
▸ Colle bitumineuse noire + ragréage gris non séparable	MQLP	1	15/05/2018	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile


La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale : ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 03

Page 2/2

ATTESTATION(S)



**réinventons / notre métier AXA**

**Votre attestation Responsabilité Civile**

AXA France IARD atteste que :

**EXPERT HABITAT ET INDUSTRIE INGENIERIE**  
21 ROUTE D'ALBERT  
62450 AVESNES LES BAPAUME

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10063271004 ayant pris effet le 01/03/2018.  
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS OBLIGATOIRES, REALISES DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER ET/ OU AUTRES MISSIONS REALISEES EN DEHORS DU DOSSIER TECHNIQUE, TELS QUE FIGURANT DANS LA LISTE LIMITATIVE CI-DESSOUS :

ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE

DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE  
DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIMITIVES  
CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)  
CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE)  
REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION  
REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES  
DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU  
CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)  
DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES (DRIPP)  
RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION  
ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES  
ETAT PARASITAIRE (MERULES, VRILLETES, LYCTUS)  
INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE (LOI ALUR)  
MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN  
CALCULS DES MILLIEMES - TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI 65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004-479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.  
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ  
ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES (ENRNM)  
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE  
DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.  
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE.  
ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE 2005 ET 2012.  
DOCUMENT ETABLI A L'ISSUE DU CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT AUTONOME ET COLLECTIF  
ETAT DES LIEUX LOCATIFS  
DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE  
CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION  
DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO  
INFILTROMETRIE- MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAIQUES  
THERMOGRAPHIE INFRAROUGE  
DIAGNOSTIC RADON : UNIQUEMENT POUR MAISONS INDIVIDUELLES ET IMMEUBLES D'HABITATION, A L'EXCLUSION DES ERP.  
DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE  
DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER - ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION  
DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230 2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL  
DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.  
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES  
EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION)  
ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

**La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5 000 000 € par année d'assurance.**

La présente attestation est valable du 01/03/2018 au 01/01/2019 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.  
Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code.  
L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salariés ou être constitué de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visés aux articles L271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'Habitation.  
A défaut la garantie n'est pas acquise.

Le présent document, établi par AXA, est valable jusqu'au 01/01/2019 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager AXA au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Pessac, le 15/02/2018 - Pour la Compagnie,

**VD ASSOCIES**  
81, Bd Pierre Premier  
33110 LE BOUSCAT  
RCS 794 672 238 ORIAS : 13010220  
Tél. : 05 56 30 95 75

PEFC 10-31-1483 / Contrôle PEFC  
UNE REPART 22 20105 861



## CERTIFICAT DE COMPETENCES



La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

**GUERIN Olivier**  
sous le numéro 17-881

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

- Amiante** sans mention      Prise d'effet : 17/02/2017      Validité : 16/02/2022  
Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- DPE** individuel      Prise d'effet : 24/03/2017      Validité : 23/03/2022  
Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 13 décembre 2011
- Gaz**      Prise d'effet : 24/03/2017      Validité : 23/03/2022  
Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 15 décembre 2011.
- CREP**      Prise d'effet : 17/02/2017      Validité : 16/02/2022  
Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011
- Termites**      Prise d'effet : 17/02/2017      Validité : 16/02/2022  
**Zone d'intervention : France métropolitaine**  
Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011
- Electricité**      Prise d'effet : 24/03/2017      Validité : 23/03/2022  
Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 10 décembre 2009



Accréditation  
n°4-0540  
portée disponible sur  
www.cofrac.fr

Véronique DELMAY  
Gestionnaire des certifiés



Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance  
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - 4 route de la Noue 91190 GIF-SUR -YVETTE - 01 64 46 68 24  
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR 20 V6 du 02 avril 2014



	Murs périphériques / Plaques de plâtre
	Murs Bois
	Murs Brique
	Murs Béton brut
	Cloisons Plaques de plâtre
	Murs carreaux de plâtre
	Murs Béton / Enduit
	Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
	Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
	Torchis
	Murs Amiantés
	Murs Brique / Enduit
	Murs Brique plâtrière
	Murs Pierre

	Prélèvements de sol amiantés
	Prélèvements de sol non amiantés
	Prélèvements de plafonds amiantés
	Prélèvements de plafonds non amiantés
	Prélèvements de murs amiantés
	Prélèvements de murs non amiantés
	Autres types de prélèvements amiantés
	Autres types de prélèvements non amiantés
	Sol amianté
	Plafond amianté
	Sol et Plafond amiantés